



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
15 mai 2013
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2013

3-14 juin 2013, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Engagements de financement

**État des engagements de financement au titre
des ressources ordinaires du Programme
des Nations Unies pour le développement
et de ses fonds et programmes associés
pour 2013 et au-delà**

Résumé

Dans sa décision 98/23, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a arrêté que sa deuxième session ordinaire de chaque année serait l'occasion d'examiner l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme et de ses fonds et programmes associés. Conformément à cette décision, le présent rapport décrit l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires pour 2012 et au-delà, et fournit un récapitulatif des prévisions de recettes au titre des ressources ordinaires et autres ressources reçues en 2012.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration pourrait noter que les contributions de 2012 aux ressources ordinaires du PNUD ont diminué de 13,2 % pour passer à 846,1 millions de dollars contre 974,51 en 2011, ce qui est bien inférieur à l'objectif de financement révisé qui s'élève à 1,05 milliard pour les ressources ordinaires de 2012 (DP/2011/22, par. 204). Le montant total des contributions (ordinaires et autres ressources) au PNUD a également baissé en 2012, passant à 4,64 milliards contre 4,2 milliards en 2011.

Le Conseil souhaitera peut-être rappeler la résolution 67/226 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; réaffirmer que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD, et demander à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre de ces ressources pour 2013.



Il pourrait souligner qu'il importe de maintenir une base de ressources ordinaires stable et prévisible et encourager les États Membres à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle, si cela leur est matériellement possible, à présenter un échéancier de versements et à se tenir à ces contributions annoncées et à cet échéancier.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Historique	5
III. Volume	7
A. Contributions aux ressources ordinaires du PNUD.....	7
B. Contributions et autres ressources du PNUD.....	8
C. Contributions globales au PNUD.....	10
IV. Prévisibilité.....	10
V. Diversification de la base de donateurs	12
VI. Conclusion	13

I. Introduction

1. Dans sa décision 98/23, le Conseil d'administration a arrêté que, à compter de 1999, sa deuxième session ordinaire de chaque année serait l'occasion d'examiner l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés. Conformément à cette décision, le présent rapport décrit l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires pour 2012 et au-delà, et fournit un récapitulatif des contributions aux ressources ordinaires et autres ressources reçues en 2012¹.

2. Les contributions aux ressources ordinaires (ressources de base) ont atteint 846,1 million en 2012 en valeur nominale. Ce montant représente une baisse de 13,2 % par rapport à l'année précédente et se situe bien au-dessous des objectifs de financement révisés de 1,05 milliard.

3. Sur la base des taux de change officiels de l'ONU au 1^{er} avril 2012, on prévoit que le montant des ressources ordinaires augmentera pour atteindre 910 millions de dollars en 2013, partiellement en raison du paiement différé en 2013 de montants inscrits au budget de 2012. Alors que plusieurs des principaux donateurs du PNUD maintiendront, voire augmenteront, leurs contributions en 2013, quelques-uns ont indiqué qu'ils avaient l'intention de réduire leurs contributions. D'autres n'ont toujours pas fait connaître le niveau de leur financement.

4. En 2012, le montant global des contributions au PNUD s'est élevé à 4,64 milliards de dollars, contre 4,82 milliards de dollars en 2011, les recettes au titre des autres contributions (autres que celles de base) atteignant un total de 3,79 milliards de dollars. Les contributions à des fins spécifiées de donateurs bilatéraux ont baissé en 2012, s'établissant à 1,33 milliard de dollars contre 1,45 milliard de dollars en 2011. Les ressources à des fins spécifiées confiées au PNUD par des partenaires multilatéraux et la Commission européenne ont augmenté pour atteindre 1,53 milliard de dollars contre 1,51 milliard de dollars en 2011. Les ressources locales fournies par les pays de programme sont passées à 931 millions de dollars en 2012 contre 884 millions de dollars en 2011.

5. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement tracera les contours du prochain plan stratégique en définissant la vision, l'orientation et les priorités organisationnelles pour l'avenir. Ceux-ci détermineront à leur tour les prochains dispositifs de programmation et le budget intégré. Le budget intégré, dont l'examen final est prévu à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration de septembre 2013, améliorera la transparence, l'intégration, l'harmonisation et la comparabilité avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Il permettra également de prendre en compte simultanément les considérations relatives à la planification et à l'allocation des

¹ Ce rapport couvre les contributions aux ressources ordinaires et aux autres ressources du PNUD, dont le détail figure dans la section I. Les contributions aux fonds et programmes administrés par le PNUD font l'objet de paragraphes distincts du présent rapport et ne sont pas incluses dans les contributions au PNUD. Comme le veut la pratique habituelle, le détail du montant global des recettes du PNUD et des contributions au programme sera présenté à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration de 2013 au titre des discussions concernant l'examen annuel de la situation financière en 2012.

ressources, ce qui devrait à son tour contribuer à une amélioration de l'objectif de mobilisation des ressources.

6. Le programme du PNUD pour le changement organisationnel est maintenant aligné sur le nouveau plan stratégique dont le but est d'assurer une mise en œuvre efficace de la part du PNUD, conformément aux nouvelles orientations stratégiques, de manière à obtenir le meilleur rapport qualité-prix. Une priorité interne majeure faisant partie intégrante de ce programme est la stratégie intégrée de mobilisation des ressources, qui vise à regrouper les ressources de base et les autres ressources. Cette stratégie est aussi à l'origine de l'objectif du PNUD de diversification de ses sources de financement de façon à y inclure les partenaires traditionnels de l'aide publique au développement (APD), les économies émergentes, les pays de programme, les secteurs privés et philanthropes, les fonds mondiaux et verticaux ainsi que les partenariats avec les banques multilatérales et régionales.

7. À mesure que le PNUD fait évoluer son propre positionnement stratégique en vue de la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), il contribue au cadre de développement pour l'après 2015 tout en continuant de veiller à ce que ses activités soient gouvernées par les rigoureux principes de l'efficacité de l'aide, notamment la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Ces processus ainsi que le récent examen quadriennal complet ont fourni d'heureuses occasions d'examiner la question de la masse critique. Ainsi que la demande l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 du 21 décembre 2012, le PNUD cherche avec d'autres fonds et programmes à arrêter des principes communs en vue de la définition du concept de masse critique des ressources de base, et, sur la base de ces principes mettra au point une proposition spéciale au PNUD, qui sera présentée au Conseil d'administration.

II. Historique

8. De nombreuses décisions du Conseil d'administration soulignent l'importance d'un niveau adéquat, stable et prévisible des ressources ordinaires du PNUD².

9. Comme en témoignent les rapports annuels sur le cadre de financement pluriannuel pour les années 2004 à 2007 (DP/2005/16, DP/2006/17 et Corr., et DP/2007/17) et comme s'en est félicité le Conseil d'administration dans ses décisions 2005/23, 2006/24 et 2007/26, le montant brut des recettes au titre des ressources ordinaires a dépassé en 2004, 2005 et 2007 les objectifs annuels fixés, seule l'année 2006 faisant exception à la règle.

10. Dans sa décision 2007/32, le Conseil d'administration a approuvé le cadre intégré d'allocation des ressources financières du plan stratégique pour le cycle de planification couvrant la période 2008-2011, qui a donc remplacé le cadre de financement et les objectifs incorporés dans le cadre de financement pluriannuel.

11. Dans sa décision 2009/9, le Conseil d'administration a prorogé le plan stratégique jusqu'en 2013. Le cadre intégré d'allocations des ressources financières

² Décisions du Conseil d'administration 98/23, 99/1 et 99/23, qui ont été réaffirmées dans les décisions 2002/9, 2002/18, 2003/24, 2004/14, 2005/20, 2006/24, 2007/17, 2008/16, 2009/10, 2010/14 et 2011/15 et 2012/10.

approuvé dans la décision 2007/32 et ajusté et modifié lors de l'examen à mi-parcours du plan stratégique (DP/2011/22, par. 204) représente l'objectif global de financement pour le plan stratégique, couvrant les ressources ordinaires et les autres ressources.

Fonds d'équipement des Nations Unies

12. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) est actif dans les 49 pays les moins avancés du monde (PMA). Il offre une combinaison unique et souple de capitaux d'amorçage – dons et prêts – et un appui technique directement aux acteurs publics et privés, aux niveaux national et infranational en vue de promouvoir dans les PMA une croissance durable profitant à tous, y compris dans les pays qui sortent d'une crise – s'engageant tout particulièrement à opérer un changement radical par l'effet de politiques en amont et d'interventions modulables. Des programmes de financement du développement local renforcent la gestion des finances publiques afin d'accroître l'investissement dans l'infrastructure et la prestation de services de base par les autorités des gouvernements locaux. Ils favorisent en outre l'accès aux mécanismes de financement, au financement des projets et à l'assistance technique à l'appui du développement économique local, y compris les initiatives du secteur privé. Les programmes axés sur le financement ouvert à tous donnent aux pauvres et aux petites entreprises la possibilité d'accéder aux services financiers, notamment l'épargne, le crédit, l'assurance et les transferts. Fort de son savoir-faire en matière de financement au profit de tous et de financement du développement local, le FENU contribue à assurer une meilleure sécurité alimentaire, une meilleure résistance aux effets du changement climatique, un accès plus facile à l'énergie propre et l'indépendance économique des femmes et des jeunes.

13. Dans la mesure du possible, l'ensemble de l'appui fourni par le FENU passe par les systèmes nationaux, conformément aux principes de l'efficacité de l'aide au développement énoncés dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. Le Fonds travaille dans des environnements difficiles – zones rurales éloignées, pays sortant d'un conflit – et prépare le terrain pour que d'autres suivent ses pas. Ses programmes visent à mobiliser des flux d'investissements plus importants en provenance du secteur privé, des partenaires pour le développement et des gouvernements nationaux, afin d'avoir un impact significatif sur les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif 1 : Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, l'objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et l'objectif 7 : Préserver l'environnement. Établi par l'Assemblée générale en 1966 et ayant son siège à New York, le Fonds d'équipement des Nations Unies est un organisme autonome affilié au PNUD.

Volontaires des Nations Unies

14. Établi par l'Assemblée générale en 1970 et administré par le PNUD, le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) sert la cause de la paix et du développement grâce à des activités de bénévolat menées partout dans le monde. Le bénévolat constitue un moyen très efficace d'amener les individus à s'attaquer aux problèmes de développement et il bénéficie à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire, car il renforce les liens de confiance, de solidarité et de réciprocité entre les citoyens. Les VNU contribuent à la paix et au développement en plaidant pour que soit reconnu à sa juste valeur le rôle qu'ils jouent, en œuvrant de concert avec les gouvernements, les organismes des

Nations Unies, les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, ainsi que d'autres partenaires pour : mobiliser des Volontaires des Nations Unies à l'échelon local et international; mobiliser des cyber volontaires; promouvoir le volontariat dans le monde entier; favoriser le renforcement du corps national de volontaires, et intégrer les activités de bénévolat dans la programmation du développement. Chaque année, plus de 3 000 Volontaires des Nations Unies participent activement à des missions de maintien de la paix ainsi qu'à certaines missions politiques spéciales des Nations Unies. Se félicitant de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires (IYV+10) en 2011, qui a été un succès dans le monde entier, l'Assemblée générale, dans sa résolution 67/138 du 20 décembre 2012, a salué les résultats d'IYV+10 s'engageant de nouveau à encourager le volontariat pour les opérations consacrées à la paix et au développement dans la perspective d'un plan d'action visant à intégrer le volontariat dans les activités axées sur la paix et le développement, pour la décennie à venir. Par ailleurs, fin 2012, le PNUD a instauré un fonds de placement pour soutenir le volontariat des jeunes afin d'appuyer le nouveau programme de volontariat des jeunes qui sera lancé au cours de l'année 2013 en réponse au Programme d'action quinquennal du Secrétaire général.

15. En 2012, plus de 6 807 hommes et femmes dotés de qualifications professionnelles, expérimentés et dévoués, provenant de 159 pays, ont travaillé à titre de bénévoles dans 127 pays appuyant les efforts menés à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de la paix et du développement, notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Quatre-vingt-un pour cent des bénévoles étaient ressortissants de pays en développement, ce qui confirme une fois encore que le programme des VNU est un exemple concret de coopération Sud-Sud. En termes financiers, le programme a représenté plus de 237 millions de dollars. Sur ce montant, un peu plus de 3 % ont été financés par le Fonds bénévole spécial.

III. Volume

A. Contributions aux ressources ordinaires du PNUD

16. Après plusieurs années d'augmentation régulière entre 2000 et 2007, lorsque les contributions aux ressources ordinaires se sont accrues après six années consécutives de baisse (1995-2000), ces ressources ont diminué de nouveau en 2008, 2009 et 2010, pour remonter légèrement en 2011. D'après les données provisoires, les contributions aux ressources ordinaires pour 2012 ont été ramenées à 846,1 millions de dollars contre 974,5 millions en 2011. Les 10 principaux donateurs (en dollars, en valeur absolue) ont été la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni, le Japon, les États-Unis, les Pays-Bas, la Suisse, le Danemark, l'Allemagne et la Belgique (dans cet ordre).

17. La volonté politique des États Membres d'améliorer la base de ressources ordinaires du PNUD se reflète dans le fait que 50 pays ont versé des contributions aux ressources ordinaires de l'organisation en 2012, y compris huit d'entre eux qui ont accru ou repris leurs contributions. Un grand nombre de pays de programme ont également contribué.

18. Aucun des membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) n'a augmenté sa contribution en 2012. Les contributions en monnaie locale aux ressources ordinaires de 10 membres du CAD/OCDE (Allemagne, Australie, Autriche, Espagne, États-Unis, France, Irlande, Japon, Pays-Bas et Portugal,) ont diminué en 2012 alors que d'autres membres du CAD ont maintenu en 2012 leur niveau de contributions de 2011. La contribution du Canada pour 2012 a été reçue en 2013.

19. En 2012, 22 États Membres ont versé des contributions de 1 million de dollars ou plus aux ressources ordinaires, notamment 19 des 23 membres actuels du CAD/OCDE ainsi que l'Arabie saoudite, la Chine, et la Turquie.

20. Il ressort des prévisions actuelles que, sous réserve des fluctuations de change, les contributions aux ressources ordinaires en 2013 pourraient atteindre 910 millions de dollars, ce qui est encore bien en dessous du montant attendu pour 2013, soit 1,1 milliard de dollars. La plupart des donateurs se sont engagés à maintenir leurs contributions en 2013. Si la majorité des membres du CAD/OCDE maintiennent leurs contributions en 2013, quelques-uns ont indiqué qu'ils envisageaient de les diminuer et certains n'ont pas encore fait part de leurs intentions au moment de l'établissement du présent rapport.

21. Dans nombre de ses décisions, le Conseil d'administration a reconnu que l'aptitude du PNUD à s'acquitter de son mandat et à préserver son caractère multilatéral, impartial et universel dépendait d'une base de ressources ordinaires suffisante et sûre. La question du retour à la croissance et du renforcement de la prévisibilité des ressources ordinaires servant à financer les activités de développement du système des Nations Unies a fait l'objet d'un débat approfondi, notamment dans le contexte des derniers examens triennaux complets et à la lumière des résolutions 56/201, 59/250 et 62/208 et 67/226 de l'Assemblée générale. Ces résolutions demandent instamment aux organismes du système de développement des Nations Unies de s'attaquer à la question du financement de leurs activités opérationnelles et de rechercher des sources additionnelles de soutien financier et des modalités de financement de rechange, lorsque cela se révélait nécessaire et dans le contexte de leur cadre de planification pluriannuel et des cadres financiers correspondants. Le but est d'assurer, sur une base prévisible, continue et durable, la masse critique de ressources requises pour garantir un fonctionnement adéquat et la réalisation des objectifs de développement à long terme.

B. Contributions aux autres ressources du PNUD

22. Les ressources autres que celles de base qui sont allouées à des thèmes, programmes et activités spécifiques constituent un complément essentiel de la base de ressources ordinaires du PNUD. Selon les données provisoires disponibles, les contributions aux ressources du PNUD autres que celles de base se sont élevées à 3,79 milliards de dollars³ en 2012, ce qui excède de 1,1 % le niveau des prévisions de 3,75 milliards de dollars estimé dans le plan stratégique. Le montant des autres ressources prouve que le PNUD continue d'être sollicité pour aider les gouvernements à répondre aux priorités nationales de développement.

³ Ce chiffre tient compte des contributions reçues des États Membres et des partenaires bilatéraux au titre des autres ressources, mais pas des intérêts perçus et des services d'appui remboursables.

23. Les contributions bilatérales des gouvernements donateurs membres du CAD de l'OCDE ont atteint 1,33 milliard de dollars en 2012, soit une diminution de 8,3 % par rapport à l'année précédente. Un grand nombre de gouvernements donateurs, y compris beaucoup des membres du CAD/OCDE participent activement au cofinancement des programmes du PNUD.

24. Les ressources autres que celles de base qui sont confiées au PNUD par des partenaires non bilatéraux et des fonds multilatéraux se sont élevées à 1,53 milliard de dollars en 2012, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à 2011. La Commission européenne, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme entrent pour environ 75 % dans les ressources de cette catégorie.

25. Les contributions des pays de programmes, y compris les ressources locales à l'appui de leur propre développement national et le partage des coûts avec des tiers, ont atteint 931,6 millions de dollars en 2012, soit une augmentation de 5,3 % par rapport au montant de 884,5 millions en 2011. Les ressources locales ont donc augmenté beaucoup plus fortement que prévu (24 %), dépassant largement le montant escompté de 750 millions de dollars, et les attentes au titre de l'alignement du dossier de projets préconisé dans le plan stratégique (DP/2011/22).

Fonds d'équipement des Nations Unies

26. En 2012, le montant total des contributions au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a atteint un montant inégalé de 57 millions de dollars (contre 53 millions en 2011). Le nombre des donateurs et leur diversité ont aussi continué de s'améliorer, pour passer à 36 en 2012 (contre 20 en 2007). En 2012, les cinq principaux donateurs ont été la Suède (10,3 millions), Master Card Foundation (6,5 millions) le Fonds du programme « Unis dans l'action » (multi-donateurs : 6,3 millions), la Belgique (5,8 millions) et la Commission européenne (4,3 millions). Si elle témoigne de façon satisfaisante d'un engagement continu des donateurs et d'une plus grande diversité de ceux-ci, la croissance récente a concerné les (autres) ressources « affectées à des fins spéciales » (43 millions de dollars en 2012) qui accusent un accroissement de plus de 300 % au cours des sept dernières années. En 2012, un certain nombre de nouveaux partenariats ont été lancés, dont un cadre de partenariat multiprogrammes de 16 millions de dollars consacré à la croissance sans exclusion et au développement durable, la Suède, la Norvège et l'Autriche appuyant sept programmes mondiaux; et la « Better Cash Alliance », qui comprend l'Agence des États-Unis pour le développement international, Visa, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Citi Foundation, Omidyar Network, le FENU hébergeant le secrétariat.

Volontaires des Nations Unies

27. Le Fonds bénévole spécial permet au programme des VNU de promouvoir des approches diversifiées qui élargissent les possibilités offertes aux volontaires et approfondissent l'intégration dans les programmes du concept de bénévolat au service de la paix et du développement. Bien qu'il soit de petite taille, on n'en estimera jamais trop l'importance. Depuis des projets de recherche jusqu'à des interventions pilotes dans des domaines comme les programmes pour les jeunes et le développement durable, le Fonds bénévole spécial encourage l'innovation, qui constitue une base indispensable à l'évolution du secteur du bénévolat. Ses recettes

au titre des contributions ont légèrement diminué pour passer de 4,7 millions de dollars en 2011 à 4,1 millions de dollars en 2012. Compte tenu du rôle de catalyseur joué par les ressources dont dispose le Fonds, le programme des VNU s'emploie à accroître les contributions qui y sont versées, notamment pour pouvoir étudier plus avant, élargir et renforcer le rôle du volontariat et ses apports au développement, au travers, par exemple, du premier rapport jamais établi sur la situation du volontariat dans le monde, qui a été lancé le 5 décembre 2011.

28. Les contributions au financement intégral des Volontaires des Nations Unies ont augmenté, pour atteindre 13,3 millions de dollars en 2011 contre 15,2 millions en 2012, poursuivant ainsi la tendance à la hausse enregistrée ces dernières années. La participation de la société civile et des volontaires citoyens est nécessaire pour assurer le développement durable, ainsi que mentionné dans le document final de Rio-20 : « l'avenir que nous voulons », et concrétisé par la campagne « l'action des Volontaires compte », qui a fait état de plus de 64 millions d'interventions de volontaires au service du développement durable. Les VNU mettent des milliers de volontaires en relation avec des organisations qui se consacrent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Leur action est source d'inspiration.

C. Contributions globales au PNUD

29. Les contributions globales au PNUD se sont chiffrées à 4,64 milliards de dollars en 2012, contre 4,82 milliards de dollars en 2011. Comme précisé plus haut, les contributions aux ressources ordinaires ont baissé, passant de 975 millions en 2011 à 846,1 millions en 2012. Le rapport des ressources ordinaires aux autres ressources s'est maintenu aux alentours de 1:5 en 2012.

30. Dans sa résolution 67/226, l'Assemblée générale a noté avec inquiétude que la part des contributions aux ressources de base des fonds et programmes et institutions spécialisées des Nations Unies avait diminué ces dernières années. S'agissant du PNUD, le Conseil d'administration a noté dans sa décision 2012/10, une tendance à une utilisation accrue de ressources strictement affectées à des fins spéciales.

31. S'appuyant sur la résolution 64/289 de l'Assemblée générale relative à la cohérence du système des Nations Unies, le PNUD a l'intention, comme mentionné dans l'introduction, de poursuivre les délibérations concernant le concept de « masse critique » des ressources ordinaires, en collaboration avec d'autres fonds et programmes en vue d'arrêter des principes communs, comme demandé, dans le contexte de l'examen quadriennal (résolution 67/226 de l'Assemblée générale).

IV. Prévisibilité

32. Comme indiqué dans la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, et dans la décision 98/23 du le Conseil d'administration (et réaffirmé dans ses décisions 99/1, 99/23, 2002/9, 2004/29, 2005/23, 2006/24, 2007/17, 2008/16, 2009/10, 2009/20, 2010/29, et 2012/10), les États Membres sont encouragés à verser leurs contributions au PNUD sur une base pluriannuelle et de manière durable et prévisible.

33. En mai 2013, l'Administrateur a écrit à tous les États Membres à propos du financement en prévision de la session annuelle du Conseil d'administration. Conformément aux décisions 98/23 et 99/1⁴ du Conseil d'administration, les États Membres ont été invités à faire part de leurs contributions volontaires au PNUD et aux programmes associés et ont été encouragés à présenter des annonces de contributions pluriannuelles.

34. Si, au moment de l'établissement du présent rapport, 39 États Membres avaient annoncé leurs contributions pour 2013, plusieurs autres n'avaient pas encore été en mesure de le faire. Les tableaux 1 et 2 de l'additif statistique au présent rapport, disponible sur le site Internet du Conseil d'administration, sont fondés sur les informations reçues et les meilleures estimations du PNUD, dérivées des contributions de 2012. Le tableau 2 c) fournit des informations sur les contributions en nature des gouvernements. Tous les chiffres de 2012 sont provisoires et pourront être modifiés lorsque les chiffres des recettes effectives pour l'année seront confirmés.

35. Au cours de la période initiale de quatre années du plan stratégique, sept donateurs avaient formulé des annonces de contributions pluriannuelles s'étalant sur une période de deux à quatre années : Australie, Belgique, Canada, Espagne, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni. Des annonces de contributions pluriannuelles, nouvelles et renouvelées, couvrant la durée du nouveau plan stratégique sont indispensables pour que le PNUD puisse disposer d'une base de ressources prévisible. Les États Membres qui ne sont pas en mesure d'annoncer formellement des contributions pluriannuelles, en raison de restrictions législatives nationales ou autres, sont fortement encouragés à fournir des montants indicatifs pour les années à venir.

36. Dans sa décision 98/23, le Conseil d'administration a aussi établi que la prévisibilité des ressources de base serait améliorée si les États Membres fournissaient un calendrier prévisionnel de leurs versements, encourageant les versements anticipés. Au paragraphe 12 de cette décision, le Conseil a notamment décidé que l'échéancier des versements de l'année civile précédente serait examiné chaque année lors de sa deuxième session ordinaire. En 2013, la plupart des donateurs n'avaient pas communiqué d'échéanciers fixes. Plusieurs ont cependant déjà effectué un paiement partiel au titre de leurs engagements de contributions pour 2013, ou ont réglé leurs contributions intégralement (voir tableau 3).

37. Plusieurs donateurs ont différé le paiement de parties importantes de leurs engagements jusqu'au dernier trimestre de 2012 (38 % de ces contributions annoncées étaient encore en suspens au dernier trimestre), ce qui a beaucoup nui à la trésorerie de base du PNUD. Pour éviter de puiser dans ses réserves opérationnelles, le PNUD a pris des mesures durant l'année pour réduire, différer ou remettre des dépenses. Au 1^{er} avril 2013, 25 % des ressources ordinaires prévues pour 2013 avaient été reçues, trois donateurs du CAD/OCDE (Luxembourg, Pays-Bas et Norvège) ayant versé leurs contributions en totalité.

38. On trouvera au tableau 3 de l'additif statistique du présent document, les échéanciers de versement des contributions pour 2013 qui avaient été communiqués au secrétariat du Conseil d'administration au moment de l'établissement du présent

⁴ Ces décisions ont été réaffirmées dans les décisions 99/23, 2000/1, 2002/9, 2004/14, 2005/23, 2006/24, 2007/17, 2008/16, 2009/10, 2009/20, 2010/29 et 2011/15 et 2012/10.

rapport. Le secrétariat prend note avec satisfaction des efforts consentis jusqu'ici par les donateurs ayant communiqué leurs échéanciers et par ceux qui ont acquitté précocement l'intégralité de leurs contributions. Les États Membres qui ne l'ont pas encore fait sont fortement encouragés à lui communiquer leurs échéanciers prévisionnels et, dans la mesure du possible, à effectuer des versements rapidement. Les Membres sont invités à s'en tenir à leurs échéanciers respectifs et à effectuer leurs versements dans la monnaie annoncée.

V. Diversification de la base de donateurs

39. Dans ses décisions 98/23, 99/1 et 2010/14, le Conseil d'administration a reconnu que la viabilité financière à long terme du PNUD dépendait d'un nombre limité de donateurs. Il a par conséquent prié instamment tous les donateurs et les pays de programme en mesure de le faire, dernièrement dans sa décision 2012/10, d'accroître leurs contributions au titre des ressources ordinaires. Il a également encouragé les États Membres à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle et à verser leurs contributions au cours du premier semestre de l'année afin de garantir l'efficacité de la programmation.

40. On estime que les dix principaux donateurs au PNUD fourniront encore près de 85 % de l'ensemble de ses ressources ordinaires en 2013. En 2011, ces donateurs ont représenté 86 % des contributions aux ressources ordinaires. S'étant fixé comme objectif l'élargissement de la base de donateurs, le PNUD a redoublé d'efforts pour multiplier systématiquement les contacts avec les bailleurs de fonds actuels et prospectifs afin que tous s'engagent à agir en commun pour que les objectifs convenus en ce qui concerne la base de ressources de l'organisation soient atteints.

41. En 2012, 50 États Membres ont versé des contributions aux ressources ordinaires, contre 58 en 2011. Sur ces 50 pays, huit (tous des pays de programme) ont soit augmenté le montant de leurs contributions, soit repris les versements en 2012 (Afghanistan, Bangladesh, Estonie, Hongrie, Kazakhstan, Mozambique, Sri Lanka et Turquie). Les contributions totales aux ressources ordinaires en provenance des pays de programme, après application de la passerelle comptable au titre du financement des dépenses des bureaux extérieurs, se sont élevées à quelque 9,2 millions de dollars en 2012. Trois pays de programme (Arabie Saoudite, Chine et Turquie) ont versé une contribution d'un million de dollars ou davantage à la base de ressources ordinaires de l'organisation.

42. Davantage de pays de programme sont invités à contribuer aux ressources autres que les ressources de base de l'organisation. Nombre d'entre eux financent déjà des projets dans d'autres pays de programme dans le cadre d'arrangements de coopération Sud-Sud et participent également au financement des dépenses des bureaux locaux. Leurs gouvernements fournissent en outre des contributions en nature, comme la mise à disposition de locaux de bureaux gratuitement, en plus d'apports substantiels de ressources aux programmes du PNUD dans leurs pays respectifs. Les contributions des pays de programme aux autres ressources (ressources locales et partage des coûts avec des tierces parties) se sont accrues de 5,3 % pour passer de 884,5 millions de dollars en 2011 à 931,6 millions de dollars en 2012.

Fonds d'équipement des Nations Unies

43. La base de donateurs du Fonds d'équipement des Nations Unies a continué de s'élargir et de se diversifier en 2012, comportant 36 donateurs (contre 33 en 2011 et 20 en 2007) qui ont contribué aux ressources du FENU, avec notamment un versement de 10 millions de dollars provenant d'importantes fondations et entreprises du secteur privé, qui entrent pour 18 % dans les recettes totales. Malgré des améliorations considérables de la diversification des donateurs et du partage de la charge ces dernières années, le Fonds d'équipement des Nations Unies demeure tributaire d'un nombre limité de donateurs pour les contributions à ses ressources ordinaires qui s'élèvent actuellement à près de 17 millions de dollars (y compris une allocation du PNUD de 2,3 millions de dollars). Le niveau des ressources de base est loin d'atteindre le seuil escompté de 25 millions de dollars, nécessaires pour permettre au FENU de continuer à soutenir les 40 pays les moins avancés qu'il s'est engagé à aider, dans son plan d'investissement. Pour faire face à cette situation, le FENU a entrepris des consultations avec les parties prenantes à propos de ses perspectives d'avenir, tenant compte de la décision 2012/12 du Conseil d'administration. Les consultations ont confirmé le bien-fondé des domaines d'activité du FENU, sa fonction d'investissement et ses interventions dans le cadre de développement pour l'après-2015. Les consultations de parties prenantes tenues en 2012 et au début de 2013 ont permis de dégager différentes manières possibles de corriger le déséquilibre inacceptable entre ressources ordinaires et ressources affectées. Encouragé par les consultations, le FENU cherche de nouvelles sources de financement du développement auprès de potentiels partenaires du secteur privé.

Volontaires des Nations Unies

44. Les Volontaires des Nations Unies travaillent dans 127 pays partout dans le monde, aidant les communautés à contribuer à la paix et au développement. C'est leur attachement au bénévolat qui constitue la spécificité des VNU au sein de la famille des Nations Unies. Les contributions des donateurs ont continué de revêtir une importance critique pour le développement des activités de bénévolat et la mobilisation de volontaires. Tout au long de 2012, les VNU ont réalisé des efforts stratégiques efficaces pour élargir et diversifier leur base de donateurs et en assurer la prévisibilité, en mobilisant également des donateurs non traditionnels, comme les pays à revenu intermédiaire. Plusieurs donateurs ont contribué pour la première fois ou repris leurs contributions au programme des VNU. Malgré la crise financière, les financements des donateurs au Fonds bénévole spécial, au dispositif de financement intégral des VNU et au partage des coûts ont enregistré une croissance globale record de près de 10 % pour atteindre un total de 23,3 millions de dollars.

VI. Conclusion

45. Le niveau global des ressources confiées au PNUD témoigne de l'appui que les États Membres et les partenaires sont disposés à lui apporter. En 2013 les ressources ordinaires devraient s'accroître pour atteindre 910 millions de dollars, dans une certaine mesure en raison du paiement d'arriérés de 2012. Plus généralement, l'absence d'engagements pluriannuels de la part de plusieurs grands donateurs, suscite des craintes quant au niveau des contributions aux ressources de base pour les prochaines années.

46. L'aptitude du PNUD à fournir un soutien efficace au renforcement des capacités nécessaires au développement dépend d'une masse critique de financements, parmi lesquels les ressources ordinaires occupent une place centrale. Le PNUD compte sur ces ressources pour soutenir des approches de gestion stratégiques et flexibles ciblant l'efficacité à long terme. Le développement est un enjeu de longue durée qui requiert la fixation de priorités stratégiques de même qu'un effort de flexibilité tactique et la capacité de répondre aux crises et de tirer parti des possibilités qui s'offrent.

47. Dans le cadre de son programme pour le changement organisationnel, le PNUD est totalement déterminé à assurer la communication rigoureuse d'informations sur les résultats auxquels il contribue. Il est aussi résolu à rechercher les moyens les plus efficaces et les plus efficaces d'utiliser les ressources qui lui sont confiées. Il continue d'accorder le rang le plus élevé de priorité à l'adéquation, la stabilité et la prévisibilité de sa base de ressources ordinaires et à la viabilité du ratio entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Le cadre intégré d'allocation des ressources du plan stratégique, tel qu'ajusté et modifié lors de l'examen à mi-parcours (DP/2011/22, par. 204), exige le plein appui des partenaires pour que les objectifs fixés puissent être atteints.
